



Etre cautionnaire des prêts pour un commerce

Par **angoshtbaf**, le **01/04/2008** à **11:38**

bonjour,voila je tenais un commerce de resto rapide à rennes et que ca ne marchait pas trop bien donc j'ai décidé de m'en séparer,alors j'ai cédé mes parts à mes successeurs chez un notaire(acte notarial),histoire est assez longue et que je suis toujours cautionnaire des prêts pour ce commerce,alors ma question est que mes successeurs sont tenu à m'informer quel que soit les changements(dépot de bilan,vente,ect...) étant donné que je suis toujours cautionnaire des prêts de leur commerce?

ma deuxième question est que comment je peux protéger notre maison et le commerce de mon épouse(mon épouse est commerçante en nom propre,car la cautionne court sur la maison et son commerce). je vous remercie.